

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

## **Briefe**

Brief von Lassalette an Rozier, 09.03.1819

**Lassalette**

**Mont-de-Marsan, 09.03.1819**

[urn:nbn:de:bsz:31-367744](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-367744)

226

L. Mont-de-Marsan, le 9 Mars 1819

N

N<sup>o</sup> 116. 9<sup>o</sup>

L. Mont-de-Marsan

J'ai reçu la lettre de M. M. Scherer et Finquelin  
 du 26 février dernier, par laquelle ils m'annoncent que  
 je dois correspondre directement avec vous relativement  
 à leur affaire, et que le S<sup>r</sup> Longa et moi conformer à  
 vos instructions.

J'ai également reçu celle que vous m'avez fait  
 l'honneur de m'écrire le 4 du courant, par laquelle,  
 et en vous référant aux dispositions de la précédente,  
 vous m'avez demandé de vous donner avis de la situation  
 actuelle de cette même affaire; En conséquence, j'ai  
 un empressement de vous prévenir que le 2 de ce mois, j'ai  
 obtenu un jugement par défaut contre ledit S<sup>r</sup>  
 Longa qui le condamne pour toutes voies et par  
 Corps au paiement de la somme de 4922 fr. qu'il a  
 appliquées à son profit en abusant indigne-ment de  
 la confiance de M. M. Scherer et Finquelin. Ce  
 jugement a déjà été exécuté et si qu'il  
 me proposai même de faire ledit autre acte  
 nécessaire pour éviter la prescription, mais  
 j'ai dû surprendre ledit pour tenter attendu que M<sup>r</sup>  
 Michel de Albus Receveur général ou qu'un de  
 soit M. Gornusky son Secrétaire, s'est refusé de  
 me remettre les cent francs que M. M. Scherer



et si quelqu'un n'avait autorité de recevoir  
de lui pour cet objet. Ce ne sera donc  
qu'à pied que vous m'aurez fait rembourser  
de mes avances et fait les autres fonds  
nécessaires, que je led' reprendrai.

Il me demande par ailleurs, Monsieur, que de  
m'occuper de l'achat des créances dont vous me parlez.  
Vous pouvez même croire que je ferai tout ce qui  
dependra de moi pour vous faire traiter avec  
les créanciers que vous m'indiquez dans votre  
note si d'un coup ils n'ont déjà des pots de leurs  
créances. Dès demain je vais leur faire des  
propositions et je vous ferai ensuite connaître  
le résultat de mes démarches; quand aux fonds  
que vous destinez pour cet objet je n'entends  
nullement le toucher, ni au fur et à mesure  
des acquisitions et en proportion de leur valeur.  
Vous pouvez être certain d'avance qu'il n'y a  
rien à craindre avec moi. Je suis avec vous  
comme dans le département et quoique je ne  
sois pas riche, je possède néanmoins sur des  
immeubles pour une valeur d'environ  
quatre cents mille francs, libres de toute  
hypothèque.

Je suis avec une haute estime  
Distinguée, Monsieur  
Vostre très humble et très obéissant  
Serviteur. 

1781  
München

Handwritten text in a cursive script, possibly a list or account, with a vertical line on the left side.

Fragmentary handwritten text on the left edge of the page.

5 go. 1819

Cassalette

Montdemouran - g. Mours

1<sup>er</sup> 8:

10<sup>1</sup> DE MARS  
Monsieur Comte  
Monsieur de Buzier  
Casse Bordes rue de Cassalette  
N<sup>o</sup> 19. A Paris

